

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## Aktivsauerstoff sensitive

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Aktivsauerstoff sensitive
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	T3X1-20VG-H00Q-XCFE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch
	Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch www.chemia.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Toxikologisches Zentrum)

Date de révision 05.11.2025

Version 25.11 (Version précédente: 21.06)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Kaliumhydrogenmonopersulfat -, No.-CAS 70693-62-8, No REACH 01-2119485567-22

**Emballage**

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).  
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Kaliumhydrogenmonopersulfat -	> 99%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314	No.-CAS: 70693-62-8 No REACH: 01-2119485567-22

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Si vous inhalez de la poussière, sortez à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Appeler un médecin dans les cas graves.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Inconfort non spécifique. Consulter un médecin en cas de malaise. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser des agents extincteurs seuls ou en combinaison. Les tuyauteurs et le personnel de soutien doivent être équipés d'une protection respiratoire. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**Pour les secouristes**

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser au sec. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter la formation de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubriques 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'ingestion, le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de toute poussière. Utiliser seulement des ustensiles propres et secs. L'équipement contaminé (brosses, chiffons) doit être lavé immédiatement à l'eau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 8.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection individuelle (EPI). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### **Protection individuelle**

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

**Protection des mains** Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale.  $\geq 0.38$  mm Temps de percée:  $\geq 480$  min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale.  $\geq 0.50$  mm Temps de percée:  $\geq 480$  min.

**Protection des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

**Protection de la peau et du corps** Porter un équipement de protection individuelle (EPI). vêtement de

protection résistant aux acides Tablier résistant aux produits chimiques. Vêtement léger de protection. Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques*

Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	90°C (décomposition lente)
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	non pertinent
<b>Point d'éclair:</b>	non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	>400°C
<b>Température de décomposition:</b>	90°C (décomposition lente)
<b>pH:</b>	0
<b>Viscosité cinématique:</b>	non pertinent.
<b>Solubilité:</b>	soluble (eau, 350g/l)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	non pertinent (inorganique).
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	2.35g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Ce produit n'est pas réactif dans des conditions ambiantes normales.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réaction violente avec : Lessive.

<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Fort chauffage. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucune autre information pertinente disponible.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. Voir rubrique 5.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. <b>Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 5 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 500 mg/kg (ECHA_API)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion.
---	---

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion.
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau.
<b>Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)</b>	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio >32 mg/L [semi-static] (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	WGK 1 : faible danger pour l'eau

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3260
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

<b>ADR/RID</b>	UN 3260. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C2. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	---

<b>IMDG</b>	<p>UN 3260.  Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -).  Classe 8.  Groupe d'emballage II.  Étiquettes IMDG 8.  Quantité limitée 1 kg.  Quantité exceptée E2.  No EMS F-A, S-B.  Polluant marin: Non.</p>
<b>IATA</b>	<p>UN 3260.  Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -).  Classe 8.  Groupe d'emballage II.  Étiquettes IATA 8.  Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859 (15 kg).  Instruction d'emballage (LQ): Y844 (5 kg).  Instructions de conditionnement (avion cargo): 863 (50 kg).</p>
<b>Navigation fluviale ADN</b>	<p>UN 3260.  Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -).  Classe 8.  Groupe d'emballage II.  Étiquettes ADN 8.  Code de classement C2.  Quantité limitée 1 kg.  Quantité exceptée E2.</p>
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	<p>Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):  Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.  CPID (CH): 521423-51  Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  Classe de stockage 8.  VOC (CH) = 0%</p>
------------------------------------	---

#### **Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)**

Switzerland - Biocides - Annex II - >=890 g/kg Sunset Date: 06/30/2035 (relevant impurity<=20 g/kg)

Active Substances - Minimum Purity	<=2% w/w) >=89 w/w% Sunset Date: 06/30/2035 (relevant impurity<=20 g/kg <=2% w/w)
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 2 Product Type: 3 Product Type: 4 Product Type: 5
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	693 Product type 2, 3, 4, 5 (274-778-7)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 11 Product type: 12
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2024/247/EU, listed under Pentapotassium bis((hydroperoxysulfonyl) oxidanide) hydrogen sulfate sulfate) 5 - Drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2024/247/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2024/247/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2024/247/EU)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>Produit biocide</b>	CHZN4059 Matière active: Pentakalium-bis(peroxymonosulfat)-bis(sulfat), CAS Nr. 70693-62-8, 100g/100g.
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.

---

## ***RUBRIQUE 16: Autres informations***

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16.
-----------------	--

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists  
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
DNEL: Dose dérivée sans effet .  
CED: Code du catalogue européen de déchet  
LOAEC : Concentration minimale avec effet nocif observé  
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.  
NOAEC : No Observed Adverse Effect Concentration (concentration sans effet nocif observé)  
NOAEL: Dose sans effet toxique observé .  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
OEL: Limites d'exposition professionnelle  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail) (États-Unis)  
PEC: Concentration de l'exposition prévue .  
PEL: limite d'exposition autorisée  
PNEC: La concentration prévisible sans effet .  
STEL: limite d'exposition à court terme  
TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil)  
TWA: pondérée dans le temps  
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)  
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)  
WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

**Procédure de classification**

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 .

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Mode d'emploi**

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.